

CE2024 - 041



Conseil régional  
La Présidente

Saint-Ouen-sur-Seine, le 15 janvier 2024

Réf : VP/ED/SL

ARRIVÉE COURRIER

LE 06 FEV. 2024

CROISSY SUR SEINE

**Monsieur Jean-Roger DAVIN**  
**Maire de Croissy-sur-Seine**  
**Hôtel de Ville**  
**8, avenue de Verdun**  
**78290 CROISSY SUR SEINE**

Monsieur le Maire,

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 est un formidable outil d'attractivité pour la France ainsi qu'un moyen de fédérer les Français autour d'un évènement festif et populaire, qui incarne les valeurs que nous défendons. Nous mettons donc tout en œuvre pour que cette manifestation planétaire soit une réussite. C'est pour cela que je veux vous faire un point de situation plus particulier sur l'organisation des transports en commun et sur la sécurité.

Afin de répondre à l'afflux de touristes pendant cette période, l'offre de transports publics en Ile-de-France va augmenter de 15 % pendant toute la durée des Jeux. Ce qui représente un surcoût de 200 millions d'euros. Le comité organisateur des Jeux Olympiques et Paralympiques avait fait la promesse de prendre en charge ce surcoût. Mais il a finalement annoncé qu'il ne parviendrait pas à le financer. S'il fallait que les Franciliens assument cette surcharge, cela représenterait pour chacun d'entre eux une hausse de 7 euros du Passe Navigo mensuel. Cela n'est tout simplement pas acceptable. En effet, ce ne sont pas aux Franciliens d'assumer cette charge mais bien aux visiteurs de payer le juste prix des transports qu'ils vont utiliser. Comme discuté à plusieurs reprises au Conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités, nous avons donc mis en place un Passe transport illimité pendant les jeux, le Passe 2024, qui coûtera au maximum 16 € par jour (10€/jour pour une semaine). En sachant qu'à titre de comparaison, un Passe similaire à Londres s'élève à 23 €.

Comme je m'y étais engagée, il n'y aura pas d'augmentation pour les Franciliens pendant les jeux olympiques et paralympiques :

- Ceux qui disposent d'un abonnement (Navigo annuel, mensuel et senior, Améthyste et Imagine'R) le conservent avec des tarifs inchangés.
- Ceux qui n'ont pas d'abonnement ont deux possibilités pour conserver les tarifs en vigueur. Soit, ils utilisent le forfait « Liberté + » (qui permet de payer le mois suivant les trajets effectués en métro, bus ou tramway au prix de 1,73 euro le trajet), soit, ils achètent leurs titres de transports avant le 20 juillet grâce au Passe « Navigo easy » ou aux carnets de tickets « Origine-destination ».

Si les transports sont très importants, la sécurité de tous est aussi un enjeu majeur des JOP. La région Ile-de-France est totalement mobilisée pour relever ce défi de la sécurité.

Nous avons formé 10000 personnes aux métiers de la sécurité et nous atteindrons 15000 d'ici quelques mois. Nous allons également attribuer 45 000 cartes de transports, à titre gracieux, à toutes les forces de sécurité qui permettront d'assurer le bon déroulement des jeux : sapeurs-pompiers, démineurs, militaires du ministère des armées notamment dans le cadre de « Sentinelle » et naturellement les forces de sécurité intérieure. Ces mêmes forces vont pouvoir bénéficier de 4500 places d'hébergement mises à leur disposition par la région dans les internats des lycées franciliens.

Enfin, l'ensemble des 45 000 bénévoles de Paris 2024 qui vont donner de leur temps pour la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques, disposeront de la gratuité des transports pour accomplir au mieux leurs missions.

Tout est donc mis en œuvre pour la réussite de ce formidable évènement de la manière la plus juste qui soit pour les Franciliens et pour tous ceux qui s'engagent dans cette organisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de très ma haute considération.



**Valérie PÉCRESSE**